

Le livre des Psaumes

(suite de la p. 324)

II

Les traducteurs de l'Institut Biblique 4

C'est à la demande du Souverain Pontife que les professeurs de l'Institut Biblique de Rome entreprirent, il y a quelques années, la traduction latine des psaumes « d'après les originaux » : *e textibus primigeniis* ². Mais les originaux, écrits sur des matières périssables, disparurent, peu de siècles après leur composition. Pouvait-il en être autrement, à moins d'une intervention miraculeuse que Dieu ne jugea pas nécessaire ? La première tâche des professeurs fut donc de retracer dans les copies et les versions conservées dans nos bibliothèques le texte primitif.

A

Dans la transmission du psautier hébreu trois étapes peuvent être distinguées : du Xe siècle au IIIe avant Jésus-Christ, du IIe siècle avant Jésus-Christ au VIe après, du VIIe siècle de l'ère chrétienne au Xe. Des trois périodes la plus tourmentée, la plus obscure aussi, est la première. C'est qu'alors les scribes étaient peu scrupuleux et assez malhabiles. De propos délibéré, ils atténuent, abrègent, amplifient les formules primitives ; ou bien, soit fatigue, soit distraction, ils omettent une lettre semblable à une autre, la transposent, la transcrivent deux fois ; ils coupent un mot en deux, l'unissent indûment à un autre ; parfois, c'est toute une phrase qu'ils oublient, parce qu'elle commence ou se termine comme la précédente. Dans un livre d'une grande érudition, écrit en 1928, James Kennedy étudie ces phénomènes de trans-

1. D'après un communiqué publié dans le *Catholic Biblical Quarterly* (Jan. 1946, p. 103), les traducteurs du nouveau psautier furent les PP. Bea, Vaccari Zorell, Merk, Semkowski, Kôbert.

2. Voir *Liber Psalmorum cum canticis Breviarium Romani*, p. XXIII.

cription fautive dans l'Ancien Testament¹. Il est intéressant de voir que le psautier en contient un bon nombre et des plus typiques. Mais les copistes ne sont pas les seuls responsables. Il faut dire à leur excuse que les manuscrits qu'ils avaient à transcrire étaient souvent en mauvaise condition, déchirés, usés, écrits en caractères phéniciens ou araméens, difficiles à lire. On sait, en effet, que c'est seulement à une époque tardive, au IV^e siècle avant Jésus-Christ, que prit naissance l'écriture carrée de nos bibles modernes².

Malgré leur nombre, les altérations ne changent pas la substance du texte original. On le voit par les psaumes deutérogaphiques (Ps. 13 = Ps. 52; Ps. 39, 14-18 = Ps. 69; Ps. 56, 8-17 = Ps. 107), dont le texte est substantiellement le même aux deux endroits où il est reproduit. On le voit aussi par les versions faites directement sur l'hébreu: celles-ci n'offrent entre elles aucune différence essentielle. Fait important à noter: les variantes qu'elles présentent n'intéressent jamais l'enseignement dogmatico-moral. Il n'y a donc pas lieu d'être troublé par la présence d'accidents de transcription dans les livres inspirés. L'Église elle-même en admet la possibilité. Le 27 juin 1906, la Commission biblique reconnaît que le Pentateuque a pu subir au cours des âges certaines modifications: additions, gloses, explications, leçons défectueuses, fautes de copistes, toutes choses qu'il est permis de juger d'après les règles de la critique³. Serait-il téméraire d'appliquer au livre des psaumes cette attitude de l'Église? Nous ne le croyons pas.

La période suivante (III^e siècle av. Jésus-Christ — VI^e siècle ap. Jésus-Christ) est marquée par la fixation du texte sacré. Afin de prévenir toute altération future, les docteurs juifs stabilisèrent, en premier lieu, l'élément consonnantique de chaque mot de la Bible. Travail immense, qui requérait autant de prudence que d'érudition. Commencé vers le III^e siècle, il fut terminé à la fin du I^{er} siècle de l'ère chrétienne. A partir de cette époque, en effet, les versions qui

1. James Kennedy, *An Aid to the Textual Amendment of the Old Testament*, London 1928; Voir aussi Vaccari, *Institutiones Biblicæ*, vol. I, l. III, nn. 18-21.

2. Sur les formes diverses de l'écriture hébraïque à travers les siècles, voir P. Joüon, *Grammaire de l'hébreu biblique*, Rome 1923, p. 11 ss.

3. *Ench. Bibl.* n. 177.

découlent directement de l'hébreu représentent une seule et même recension. La version syriaque, la traduction d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion, celle de saint Jérôme, témoignent toutes d'une source identique. Le fait est si évident qu'« entre les divers manuscrits de la bible juive et ceux que suppose la version de saint Jérôme, on se saurait trouver de différences assez sensibles pour les classer en deux familles »². Plusieurs critiques croient que c'est au Synode de Jamnia (en 90 ap. J. C.) que l'on aurait arrêté définitivement le texte hébreu, en même temps que l'on déterminait le canon juif de la Bible. Une tradition empruntée au Talmud de Jérusalem³, signale que l'on canonisa alors le manuscrit qui avait en sa faveur le plus de témoins, à l'exclusion de tous les autres. Vers la même époque, d'autres savants appelés Talmudistes eurent, eux aussi, une part importante dans la stabilisation du texte. Leur œuvre fut de marquer les divisions, de signaler les divergences traditionnelles, de tracer aux copistes des règles minutieuses pour la transcription des manuscrits. L'une d'elle leur fait un devoir strict de ne changer aucune leçon. Même fausse, elle doit être inscrite dans le corps du texte. Quant à la leçon vraie, elle est indiquée dans la marge.

Au VI^e siècle (ap. J. C.), commence la troisième période. C'est aussi une période de fixation. Mais il s'agit alors de fixer la prononciation des mots sacrés, laquelle risquait de disparaître, l'hébreu étant devenu depuis plusieurs siècles langue morte. Au moyen des signes composés de points et de traits, les « Punctatores » établirent un système de voyelles qui indiquent la prononciation exacte de chaque consonne et de chaque mot. D'autres signes nombreux et variés marquent en outre la liaison entre les mots, les pauses, la modulation. La prononciation des « Punctatores » comporte une certaine recherche, « mais il n'y a pas raison, écrit le P. Joüon, de la suspecter dans son ensemble »¹. Parmi ces savants ce sont les rabbins de Tibériade, vers la fin du VIII^e siècle, qui eurent dans ce travail la grosse influence. Tandis que les systèmes primitifs enregistraient la pronon-

1. J. Touzard, *Grammaire hébraïques*, p. XXIII.

2. *Traité Jaanith*, 4. 2.

3. Joüon, op. c., p. 1.

ciation traditionnelle d'une façon empirique, les docteurs de Tibériade élaborèrent un système complet, vraiment scientifique, basé sur une théorie grammaticale. Ils subirent croit-on, l'influence des grammairiens arabes qui, dans le même temps, définissaient la manière de lire le Coran. Une famille entre toutes se distingua par son érudition, celle de Ben Ascher, dont cinq générations sont connues de 800 à 925 environ. Au témoignage de Maïmonide (+1204) et de David Kimshi (+1235), cette famille l'emportait même sur celle de Ben Naphtalie. Enfin, un peu plus tard, les « Massorètes », ou possesseurs de la tradition, introduisirent dans les marges du texte sacré ou à la fin de chaque livre des annotations critiques, grammaticales, exégétiques, recueillies dans la tradition orale. Ils voulaient par là assurer la transmission intégrale du texte.

Ce texte hébreu vocalisé, ponctué, annoté, uniformisé, est celui que nous possédons actuellement dans nos bibles hébraïques. De l'avis du P. Vaccari, spécialiste en histoire du texte biblique, il est « le plus fidèle témoin de la révélation primitive et dépasserait en valeur la version des Septante » : *Si hæ normæ seriò applicentur, liquido apparebit veram aut certo meliorem lectionem longe sæpius inveniri in textu masoretico quam in versionibus, inclusa græca LXX interpretum*¹. En conséquence, c'est au texte hébreu que les professeurs de l'Institut Biblique donnèrent la priorité pour leur œuvre de reconstruction : *Textui hebraico masoretico primas partes quidem tribuimus*². Ils choisirent comme édition imprimée du texte massorétique celle de F. Buhl (+1930), que l'on trouve dans la *Biblia hebraica* de R. Kittel (1937, 3e éd.). Elle est tirée de l'œuvre même de Ben Ascher (sc. XI), non d'après l'autographe, « trop jalousement gardé par les autorités de la synagogue d'Alep, écrit le cardinal Tisserant, mais d'après une copie exécutée soigneusement sur l'autographe, en 1008, et conservée à Leningrad, sous la cote B 19a »³.

1. Vaccari, op. c. n. 35.

2. *Liber Psalmorum cum canticis Breviarium Romani*, P. XXV.

3. Voir les préfaces latines de *Biblia hebraica* de R. Kittel, p. XVII. Voir aussi le cardinal Tisserant dans *Initiation biblique* de Robert et Tricot, pp. 227-236.

Malgré ses indéniables qualités le texte hébreu n'est pas toutefois d'une valeur critique absolue. D'abord, les manuscrits très nombreux qui le représentent — on en a collationné plus de 1300 — sont de date relativement récente. A l'exception des fragments du papyrus Nash¹ qui, d'après les indices paléographiques, remonteraient au IIe siècle de notre ère, il n'en est pas d'important qui soit antérieur au IXe siècle². De plus, l'unité textuelle dont jouissent toutes ces copies est, il faut l'avouer, assez factice. C'est qu'elles reproduisent toutes un texte « standardisé », celui que les éditeurs juifs du IIe siècle choisirent comme modèle. En somme, depuis lors, le texte hébreu n'est assuré que par un témoin. Pour être utilisé à bon escient le texte massorétique a donc besoin d'être contrôlé. Or le meilleur élément de contrôle, actuellement en notre possession, est constitué par les versions syriaques, grecques, latines, des premiers siècles. Pour les psaumes, en particulier, la version latine de saint Jérôme (*Psalterium juxta Hebræos*) sera d'un secours précieux, car elle suppose un texte plus ancien que notre texte hébreu. Si l'on veut remonter plus haut, il faudra consulter la version des Septante qui est, nous l'avons vu, du IIIe siècle avant Jésus-Christ. Certains critiques, pour la reconstruction du texte primitif, vont jusqu'à préférer les Septante au texte massorétique. Les traducteurs de l'Institut Biblique eux-mêmes en usèrent largement. Le P. Béa, président de la Commission pontificale des traducteurs du psautier, étudie dans un article livré au « Catholic Biblical Quarterly » plusieurs cas où les Septante l'emportent contre les Massorètes. Il écrit: *whoever will carefully examine that collection [Liber Psalmorum] of variant readings will notice that in many cases preference is given over the Massoretic text to the Greek Septuagint translation, be it that it stands by itself or that it agrees with the reading of other ancient text, such as the Peshitto, St. Jerome, or the Targum*³. Nous-même, dans les cinquante premiers psaumes, avons relevé une centaine de correc-

1. Ces fragments pré-massorétiques, au nombre de quatre découverts en 1903 par M. Nash, en Egypte, contiennent sur 24 lignes le décalogue et le début du "Schema". Voir à ce sujet le *Dict de la Bible*, à. « Manuscrits », IV, col. 669, 671; *Rev. Bibl.* 1904, pp. 242-250.

2. Kittel, dans *Biblia hebraica* (ed. 1937, pp. VI-XIII) a publié quelques fragments du VIe au IXe siècle.

3. *Catholic Biblical Quarterly*, jan. 1946, pp. 7 ss.

tions de ce genre. Cependant le texte massorétique restera pour les traducteurs de l'Institut le principal témoin de la tradition textuelle. L'esprit qui les dirigera est ainsi affirmé dans une petite phrase de l'Introduction du psautier nouveau: *In textu hebraico critice emendando, non omnes auctores eadem ratione et norma uti nemo ignorat. Sunt enim qui summa textus masoretici reverentia ducti paucissima emendanda censeant; sunt alii qui translationibus, imprimis græca alexandrina [Septante] magis freti, in emendando textu hebraico, ulterius progrediantur... Nos, mediam quamdam viam ingressi, textui hebraico masoretico primas quidem partes tribuimus, sed ita ut, ratione habita textus græci et syriaci aliorumque textus antiquorum, non raro a lectione masoretica recesserimus*¹.

Outre les passages où la reconstruction est basée sur les textes et les versions, il en est d'autres plus difficiles où la correction doit s'opérer non en vertu d'une tradition textuelle — car elle n'existe pas — mais par le jeu délicat des *conjectures*. A défaut de documents, pour justifier le choix d'une leçon, les critiques se servent d'hypothèses. Il en est ainsi dans le domaine de la philologie classique. « Étant donné la pénurie des documents, écrit M. Léon Vaganay, le texte transmis est parfois incompréhensible. D'où la nécessité de la restauration conjecturale². Ce principe est d'une application délicate. Bien des abus ont été commis, même au sujet des livres saints. A côté d'heureuses restitutions, on rencontre maintes hypothèses fantaisistes. Déjà, au XVIII^e siècle, l'ouvrage de W. Bowyer sur les conjectures dans le Nouveau Testament abonde en émendations puérides³. Franz Buhl, dans son texte critique des Psaumes, en a quelques-unes qui sont pour le moins hasardeuses⁴. Les traducteurs de l'Institut émettent, eux aussi, des conjectures, quand la nécessité les y oblige. Mais ils agissent

1. *Liber Psalmorum cum Canticis Breviarum Romani*, pp. XXIII-XXIV. Sur l'histoire de la critique textuelle de l'A.T., voir Y. Coppens: *La critique du texte hébreu de l'A.T.*, dans *Biblica*, 1944, pp. 11-24.

2. Léon Vaganay, *Initiation à la critique textuelle néotestamentaire*, Paris, 1934, pp. 76-77.

3. W. Bowyer, *Conjectures on the N. T. collected from various Authors*, London, 1772.

4. Franz Buhl:—*Psalms*,— dans *Biblia Sacra de Kittel*, 1937, (3^e éd.). Voir Vaccari, op. c. n. 32; Bea, art. c. p. 42.

toujours avec une intelligente réserve, et seulement après avoir découvert des indices sérieux qui décèlent une altération. Ces indices sont généralement tirés du contexte, du style de l'écrivain, des lois du parallélisme, de la strophique, des données de la philologie ou de la paléographie. C'est ainsi qu'ils corrigent les passages suivants: Ps 40,9; 75,11; 28,9; 73,14, que le R. P. Bea étudie dans l'article déjà cité. Les hypothèses établies sur la pure fantaisie subjective ou même sur la métrique hébraïque, dont nous connaissons si peu les lois, ont été écartées. *Ab illis autem conjecturis quæ a quibusdam propositæ sunt sive ob peculiâres de re metricas doctrinâs, sive arbitrio vel ingenio, omnino abstinuimus*¹. Le R. P. Bea reconnaît que dans toute reconstruction textuelle, même dans celle qui se fait à l'aide de documents écrits, il y a une part de subjectivisme. Mais « l'important c'est d'éviter l'exagération »: *The important thing, écrit-il, is that this be not exaggerated or without objective basis*². Si l'on considère un peu attentivement l'*apparatus criticus* du *Liber Psalmorum*, on verra que les corrections conjecturales admises par les traducteurs sont plutôt rares comparées à celles qui ont pour fondement les textes et les versions³.

B

Le texte hébreu une fois établi, une seconde opération non moins délicate que la première s'imposait aux traducteurs: celle de rendre la pensée, toute la pensée de l'hagiographe, avec exactitude, clarté, élégance, selon le génie de la langue latine. En maints passages, les Septante, et par suite saint Jérôme, avaient affaibli le sens de certains anthropomorphismes qui leur paraissaient dans l'original une atteinte à la dignité divine. Dieu était appelé: *firmamentum, adjutor, protector, susceptor* (v.g. Ps. 17,2). La nouvelle traduction redonne donc au texte sa couleur primitive, concrète, savoureuse, et on lit au psaume 17,1: *Diligo te,*

1. *Liber Psalmorum cum Canticis Breviarum Romani*, p. XXIV.

2. *Catholic Biblical Quarterly*, jan. 1946, p. 13.

3. On lira sur ce sujet délicat les judicieuses remarques de J. Coppens dans *Biblica*, 1944, pp. 46 ss.

Domine, fortitudo mea, Domine, petra mea, arx mea, liberator meus, rupes mea, clipeus meus, cornu salutis meæ, præsidium meum. D'autres psaumes ont subi des corrections semblables: ps, 23, 4; 10.8; 16, 15; 62,3, etc.— Ailleurs, les Septante avaient rendu inintelligible la pensée du Psalmiste en traduisant les noms propres hébreux par des périphrases: v. g. ps. 119, 5: *Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est;* nous lisons maintenant: *Heu mihi, quod dego in Mosach.* Au psaume 21, 13, les traducteurs ont remplacé les *tauri pingues* par *tauri Basan*, expression beaucoup plus significative, en harmonie avec le texte hébraïque, car c'est de cette région de la Transjordanie que viennent les taureaux les plus redoutables.— Par souci de l'exactitude ils ont fait disparaître en d'autres passages des absurdités de la Vulgate, trop souvent, hélas! exploitées par certains prédicateurs populaires¹. v.g. ps. 17, 26-27: *Cum sancto sanctus eris... et cum perverso perverteris:* nouvelle traduction: *Erga virum pium ostendis te pium... erga versutum te praebes prudentem;* ps 76, 11 *Dixi: nunc capi, hæc est mutatio dexteræ Excelsi:* la véritable leçon est plutôt: *Et dico: hic est dolor meus, quod mutata est dextera Altissimi;* ps. 44, 14: *Omnis gloria eius filiæ ab intus:* selon l'hébreu il faut traduire: *Tota decora ingreditur filia regis.*

Dans son psautier gallican — celui de notre bréviaire — saint Jérôme laissa subsister une foule d'hébraïsmes et de grécicisms qui alourdissaient la phrase latine et nuisaient à la clarté de la pensée. Nos traducteurs ont écarté du texte sacré la plupart de ces scories gênantes. Afin de nous rendre compte du travail accompli, nous donnerons quelques exemples typiques. Pour chacun des passages examinés nous indiquerons, d'abord, le texte de la vulgate puis, entre parenthèses, nous transcrivons le texte de la traduction nouvelle.— 1) En hébreu on remplace souvent l'adjectif par un substantif accompagné d'une préposition: v. g. ps. 76, 14: *Deus, in sancto via tua* (trad. nouv.: *Deus, sancta est via tua*); ps 88, 14: *Tuum brachium cum potentia* (trad. nouv.: *Tibi brachium potens est*).— 2) Le même subs-

1. Sur les contresens bibliques, les prédicateurs pourront consulter avec profit l'excellent petit livre du P. Bainvel, s.j.: *Les Contresens bibliques*, Paris, 1906, 2e éd.

tantif répété indique un hébreu la pluralité: ps. 86,5: *Homo et homo natus est in ea* (tr. n.: *Omnes nati sunt in ea*). — 3) A la place du neutre l'hébreu emploie le féminin: ps. 26,4: *Unam petii a Domino hanc requiram*: tr. n.: *Unum peto a Domino: hoc requiro*. — 4) Le positif est employé pour le comparatif: ps. 117,8: *Bonum est confidere in Domino quam confidere in homine* (tr. n.: *Mekius est...*). — 5) Le pronom pléonastique est fréquent en hébreu: ps. 32,2: *Beata gens cuius est Dominus, Deus eius* (tr. n. *Beata gens, cuius Deus est Dominus*). — 6) Le verbe personnel employé impersonnellement: ps. 86,5: *Numquid Sion dicet...* (tr. n. *De Sion dicetur...*). — 7) L'hébreu n'a que deux temps, le parfait et l'imparfait, pour désigner le passé, le présent, le futur: d'où de nombreuses confusions que les traducteurs ont dissipées: ps. 113,5: *Oculi habent, et non videbunt* (tr. n. *Oculi habent, et non vident*); ps. 1,1: *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum* (tr. n.: *Beatus vir, qui non sequitur consilium impiorum*); ps. 30,2: *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum* (tr. n.: *Ad te, Domine, confugio, ne confundar in æternum*); ps. 2,1: *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania* (tr. n.: *Quare tumultuantur gentes et populi meditantur inania*). — 8) La préposition *a* ou *ab* employée pour le datif: ps. 138,12: *Quia tenebrae obscurantur a te* (tr. n.: *Ipsæ tenebrae non erunt obscuræ tibi*); employé pour l'ablatif: ps. 8,6: *Minuisti eum paulo minus ab angelis* (tr. n.: *Et fecisti eum paulo minorem Angelis*); employé pour *propter*: ps. 67,30: *A templo uo in Jerusalem tibi offerunt reges munera* (tr. n. *Propter templum tuum...*). — 9) *Ad* employé pour *in*: ps. 41,7: *Ad me ipsum anima mea turbata est* (tr. n.: *In me ipso anima mea deprimitur*). — 10) *Cum* au lieu de *sicut*: ps. 105,6: *Peccavimus cum patribus nostris* (tr. n.: *Peccavimus sicut patres nostri*).

Quelques exemples de grécismes: — 1) Mots grecs avec une terminaison latine: ps. 7, 8: *Synagoga* (συναγωγή) *populorum circumdabit te* (tr. n. *Cætus nationum circumdet te*); ps. 25, 5: *Odivi ecclesiam* (ἐκκλησίαν) *malignantium* (tr. n.: *Odi conventum male agentium*); ps. 104, 15: *Nolite tangere christos* (χριστός) *meos* (tr. n. *Nolite tangere unctos meos*). — 2) Le verbe *confiteri* (ὁμολογεῖσθαι) employé pour *laudare*: ps. 32, 2: *Confitemini Domino in cithara* (tr. n.

Celebrate Deum cithara).— 3) *In idipsum* (ἐπι τό αὐτότου) employé pour *simul, pariter*: ps 4,9: *In pace in idipsum dormiam et requiescam* (tr. n.: *In pace, simul ac decubui, abdormisco*).— 4) *Le génitif* pour *l'ablatif*: ps. 34, 10: *Eripiens inopem de manu fortiorum eius* (tr. n.: *Qui eripis miserum a præpotente*).— 5) *Le génitif* (ἡμέρας) au lieu de *l'accusatif* pour marquer la durée: ps. 77, 14: *Et deduxit eos in nube diei* (tr. n.: *duxit eos nube per diem*).— 6) Les particules *quod, quia, quoniam*, suivies de l'indicatif après un verbe qui marque une assertion, introduisent la formule grecque λέγω οὕτως: v.g. ps. 118, 75: *Cognovi, quia aequitas testimonio tua* (tr. n. *Scio, Domine, justa esse decreta tua*); ps 77, 39: *Et recordatus est quia caro sunt* (tr. n.: *Et recordatus est eos esse carnem*)¹.

A l'exactitude de la pensée s'ajoute la pureté de la langue. Pour des raisons d'ordre pratique², saint Jérôme avait conservé dans son second psautier (le psautier gallican, celui de la Vulgate), maintes expressions de basse latinité. Plusieurs ont pensé qu'il fallait garder à la nouvelle traduction du psautier ce cachet d'antiquité populaire, tels Herkenne³ et Coppens⁴. Les raisons qu'ils apportent sont d'ordre historique. D'autres cependant ont estimé qu'il valait mieux adopter la latinité classique, celle que nos prêtres ont appréciée au cours de leurs études, celle que les derniers papes ont mise à l'honneur dans leurs bulles et leurs encycliques⁵. Les traducteurs de l'Institut jugèrent préférable cette dernière attitude, sans toutefois faire œuvre de puriste, ils éliminèrent donc du psautier des expressions impropres comme celles-ci: *abyssus, æternalis, convallis, directus, elevo et elevatio, elonga, eructo (effundo, eloquor), exalto, extermino (deleo), fumigo, humilio, mirifico, morticinium mortifico, organum, prosperor, rhamnus, topazion, uniconis, vivifico*,— et bien d'autres encore; ils leur substituèrent des termes en usage chez les meilleurs auteurs.

1. Voir Bea, *The new Psalter: its Origin and Spirit*, dans *Cath. Bibl. Quarterly*, jan. 1946. p. 25.

2. S. Jérôme: P. L. 22, 843.

3. Herkenne: *Das Problem einer Revision der Psalmen*, dans *Bonner Leit. f. Theol. und Kirche*, 1928, p. 240.

4. Coppens: *Pour une nouvelle version du Psautier*, 2e ed. Louvain, 1938, p. 11.

5. X. Schmid: *De Breviario Romano reformando* dans *Eph. Pit.* 1929, pp. 25-33.

Voici quelques exemples: — 1) *Anima* remplacé par *voluntas*: vg. ps. 40, 3: *Dominus... non tradat eum in animam inimicorum ejus* (tr. n.: *Dominus... nec tradet eum voluntati inimicorum ejus*), — 2) *Dilatare* remplacé par *sublevare*: ps. 4, 2: *in tribulatione dilatasti mihi* (tr. n.: *in tribulatione me sublevasti*). — 3) *Gratis* remplacé par *sine causa, immerito*: vg. ps. 34, 7: *Quoniam gratis absconderunt mihi interitum laquei sui* (tr. n.: *Nam sine causa tetenderunt mihi retesuum*). — 4) *Meditari* remplacé par *eloqui, enuntiare*: vg. ps. 34, 28: *Et lingua mea meditabitur justitiam tuam* (tr. n.: *Et lingua mea enuntiabit justitiam tuam*); ps. 36, 30: *Os justi meditabitur sapientiam* (tr. n.:... *eloquitur sapientiam*). — 5) *Reverentia* remplacé par *ignominia*: ps. 68, 20: *Tu scis confusionem meam... et reverentiam meam* (tr. n.:... *ignominiam meam*). — 6) *Sanctificium* remplacé par *Sanctuarium*: ps. 77, 69: *Et ædificavit sicut unicornium sanctificium suum* (tr. n.: *Et exstruxit, ut caelum, sanctuarium suum*). *Velle* remplacé par *amare, delectari*: vg. ps. 111, 1: *in mandatis ejus volet nimis* (tr. n.: *qui mandatis ejus delectatur multum*). — 7) *Vivificare* remplacé par *vitam dare* (ps. 118, 25) ou *vitam servare* (ps. 40, 2; 79, 19; 118, 88; 137, 7).

Conclusion

Notre étude prouve suffisamment, croyons-nous, la délicatesse de l'œuvre accomplie par les traducteurs de l'Institut, et montre en même temps l'esprit de prudence et la science qui les a dirigés. D'aucuns regretteront peut-être qu'ils n'aient pas conservé plus de ces vieilles formules de la Vulgate, si chères au peuple chrétien. — Nous ne nions pas qu'il nous faudra changer nos goûts et nos habitudes, mais au moins nous comprendrons le sens de nos prières. Une recension superficielle du texte si imparfait de la Vulgate n'eût pas suffi à nous procurer cet avantage. Il fallait agir profondément et hardiment, à l'aide des textes originaux. C'est ce que demandait le S. Père dans son *Motu proprio*: *In cotidianis precibus* du 24 mars 1945¹.

D'autres verront peut-être dans cette innovation de l'Église une opposition au décret du Concile de Trente qui

1. *Acta Apost. Sedis*, 1945, pp. 65-67.

déclare *authentique* le texte de la Vulgate¹. Notons qu'il s'agit dans ce décret de l'authenticité *juridique* de la Vulgate et non de l'authenticité *critique*: deux aspects bien différents. Par son décret l'Église proclame comme officielle, entre toutes les versions latines existantes, la version appelée « Vulgate » depuis le VII^e siècle; elle prescrit que son texte fait loi dans l'enseignement, dans les discussions, dans la prédication. Mais elle ne veut en aucune manière sous-estimer la valeur critique des textes originaux qui lui ont servi de base. C'est ce qui ressort des Actes du Concile, de l'usage des théologiens et des exégètes, des affirmations de Léon XIII dans *Providentissimus*², de la réponse donnée récemment par la Commission Biblique aux évêques d'Italie³, enfin de la déclaration formelle de Pie XII dans *Divino afflante Spiritu*³. La Vulgate garde donc toute son autorité *légale*, et l'on peut en produire le texte en toute sécurité, même pour le psautier. Mais aujourd'hui, à côté du psautier de la Vulgate, l'Église pour le bréviaire en approuve un autre dont l'autorité *critique* l'emporte sur le psautier gallican. Et il faut la remercier et louer sa sagesse.

Avec le S. Père nous souhaitons que le Seigneur bénisse cette œuvre qui fait honneur à la Science catholique. « Qu'en récitant le nouvel office les prêtres reçoivent d'en haut lumière, grâce, consolation, en abondance. Qu'ils comprennent les leçons de sainteté, d'amour, de courage, de pénitence, de confiance, d'abandon, que l'Esprit de Dieu enseigne dans le livre inspiré des Psaumes » (*In cotidianis precibus*, l. c. p. 67).

1. *Denz-Ban.* éd. 21-23, un. 785-786.

2. *Enchiridion Biblicum*, b. 91.

3. *Acta Apost. Sedis* 1943, p. 337.

LOUIS-ARTHÈME TÉTRAULT, S.J.